

Haute école pédagogique du canton de Vaud  
Filière des formations postgrades  
Haute école pédagogique du Valais

# Présentation de la formation CAS Didactique des apprentissages fondamentaux

10 crédits ECTS  
Volée 2019-2021

## Table des matières

---

<b>Préambule</b>	<b>4</b>
Formations continues certifiées	4
Introduction	4
Principes généraux des formations certifiées	4
Séance d'information	5
<b>Présentation générale de la formation</b>	<b>5</b>
Compétences travaillées	5
Public cible	6
Organisation des études	6
Programme de la formation	7
Structure modulaire du programme	10
Tableau de correspondance modules et compétences travaillées	10
Calendrier de la formation	10
Principes de l'évaluation	10
Lieu de la formation	11
Direction	11
Équipe pédagogique	11
Évaluation des modules et du cursus	12
<b>Admission auprès de la HEP Valais</b>	<b>12</b>
Frais d'inscription et taxes	12
Contact et conseil aux études	12
Conditions d'admission	13
Procédure d'inscription à la formation	13
Conditions spécifiques aux enseignant·e·s valaisan·ne·s	13
Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur	13
Carte d'inscription	13
Conditions en cas de désistement	14
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	14

## Admission auprès de la HEP Vaud 14

---

Frais d'inscription et taxes	14
Service académique	14
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	15
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud	16
Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur	16
Carte d'inscription	16
Conditions en cas de désistement	16
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	16
Campus de la HEP Vaud	17

## Base juridique 17

---

### Formations continues certifiées

---

Ce programme de formation est proposé de manière conjointe par la HEP Valais et la HEP Vaud. La Filière des formations postgrades ainsi que l'Unité d'enseignement et de recherche « Enseignement, apprentissage et évaluation » représentent la HEP Vaud pour cette formation.

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS<sup>1</sup>)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

Le comité de programme composé d'un représentant de chaque HEP s'engage à concevoir l'ingénierie de la formation, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

### Introduction

---

Les pratiques d'enseignement dans les premiers degrés de la scolarité en Suisse romande sont bousculées par les réformes scolaires concernant l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), la révision du plan d'études romand (PER) et les nouvelles exigences en matière d'évaluation. Par ailleurs, différents travaux de recherche récents démontrent l'effet des pratiques enseignantes sur la réduction des inégalités et la prévention de l'échec scolaire particulièrement lors des premières années de scolarité.

Cette formation tient compte de ces nouvelles contraintes et résultats de recherche pour favoriser et accompagner vos pratiques d'enseignement et d'évaluation dans les premiers degrés de la scolarité. Elle vous propose des modalités de travail et des outils d'évaluation pour vous permettre de mieux mesurer les enjeux de vos choix pédagogiques et didactiques sur les apprentissages et les parcours scolaires des élèves.

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS en Didactique des apprentissages fondamentaux.

Dispensé dès 2016, ce programme a évolué vers une offre conjointe entre la HEP Valais et Vaud dès 2018 pour délivrer un titre commun de Certificate of Advanced Studies (CAS). L'offre actuelle représente la 3<sup>e</sup> édition du CAS APF. Dès l'automne 2018, ce programme ouvre annuellement. Il a lieu de manière alternée à la HEP Vaud (volée 2018-2020, 2020-2022) ou à la HEP Valais (volée 2019-2021).

### Principes généraux des formations certifiées

---

Les formations continues certifiées offrent aux participant-e-s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

---

<sup>1</sup> ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants :

- former des professionnel-le-s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats ;
- former des professionnel-le-s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques ;
- prendre en compte l'expérience des participant-e-s, l'environnement socioprofessionnel de chacun-e et les conditions d'exercice de leur pratique ;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives ;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger ;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant-e-s et d'expert-e-s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel ;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation ;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

## Séance d'information

---

Avant l'inscription, il est possible de participer à une séance d'information au sein de chaque HEP. Chaque séance est suivie d'une verrée qui permet d'aborder des questions plus individuelles.

Séance HEP Valais : **Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019**, de 17h30 à 18h30, le n° de salle sera affiché dans le hall d'entrée de la HEPVS

Séance HEP Vaud : **Jeudi 14 février 2019**, de 17h00 à 18h00, en salle B21-341

## Présentation générale de la formation

---

### Compétences travaillées

---

Au terme de la formation, les participant-e-s seront capables de :

#### Connaissances et compréhension :

- 1) référer leur pratique professionnelle à des connaissances actuelles dans le domaine de la didactique des apprentissages fondamentaux.

#### Application des connaissances et de la compréhension :

- 2) mettre en œuvre des pratiques qui tiennent compte :
  - des savoirs sur les caractéristiques affectives, cognitives et psychomotrices des enfants en âge de fréquenter l'école ;
  - de l'importance du jeu dans le développement de l'enfant ;
  - des caractéristiques des savoirs à transmettre, de la forme particulière de l'usage de ces savoirs dans ces degrés et du rôle de ces savoirs dans le développement de l'enfant ;
  - des savoirs sur le développement de l'enfant et sur les particularités de l'accompagnement et de la régulation du processus d'apprentissage chez le jeune enfant ;
- 3) s'approprier des savoirs, des outils de compréhension des pratiques enseignantes et de leur impact sur la réussite de la scolarité de l'élève (appropriation des gestes requis par et pour l'école, mise en œuvre d'une pédagogie explicite, permettre le développement de l'autonomie cognitive de l'élève) ;
- 4) organiser le travail en classe pour favoriser les apprentissages :
  - organiser le travail en classe dans le but de soutenir les différentes transitions ;
  - favoriser la visibilité des objets d'apprentissages et des modes de pensées à mettre en œuvre ;
  - entretenir et cultiver la curiosité, le désir de grandir, d'apprendre et de progresser de l'enfant ;

- 5) guider et évaluer la progression des apprentissages:
- observer les élèves dans diverses situations (jeu, collectifs, individuel);
  - objectiver la progression des apprentissages en référence à une norme explicite;
  - favoriser, anticiper et organiser les interactions entre pairs;
  - élaborer des feedbacks constructifs;
  - questionner les élèves;
  - pratiquer l'hétéro-évaluation pour construire les outils de l'auto-évaluation;
  - prendre en compte les progressions des élèves et de leurs apprentissages pour réguler son enseignement;
  - situer les élèves par rapport aux enjeux du cycle 1 et établir un bilan de leurs progressions.

**Capacité de former des jugements :**

- 6) analyser et problématiser des situations d'enseignement/apprentissage :
- argumenter d'un point de vue théorique, éthique et pragmatique l'évolution des pratiques enseignantes.

**Savoir-faire en termes de communication :**

- 7) élaborer des bilans constructifs concernant la progression des apprentissages ;  
 8) préparer et mener un entretien avec les parents.

**Capacité d'apprentissage en autonomie :**

- 9) contrôler son propre processus d'évolution professionnelle.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national ([nqf.ch-HS](http://nqf.ch-HS)) adopté par les hautes écoles suisses.

**Public cible**

Le CAS Didactique des apprentissages fondamentaux s'adresse à tout·e enseignant·e exerçant au cycle 1 HarmoS.

**Organisation des études**

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de deux modules thématiques et d'un travail de certification finale, pour un total de 10 ECTS.

Le CAS 2019-2021 a lieu à Saint-Maurice (HEPVS) et s'organise sur des mercredis après-midi. Il représente environ 300 heures de travail dont 112 heures de cours en présence.

La durée du programme standard est de deux années, il est toutefois possible d'étendre la durée des études (maximum deux semestres, congés éventuels compris ; cas particuliers réservés).

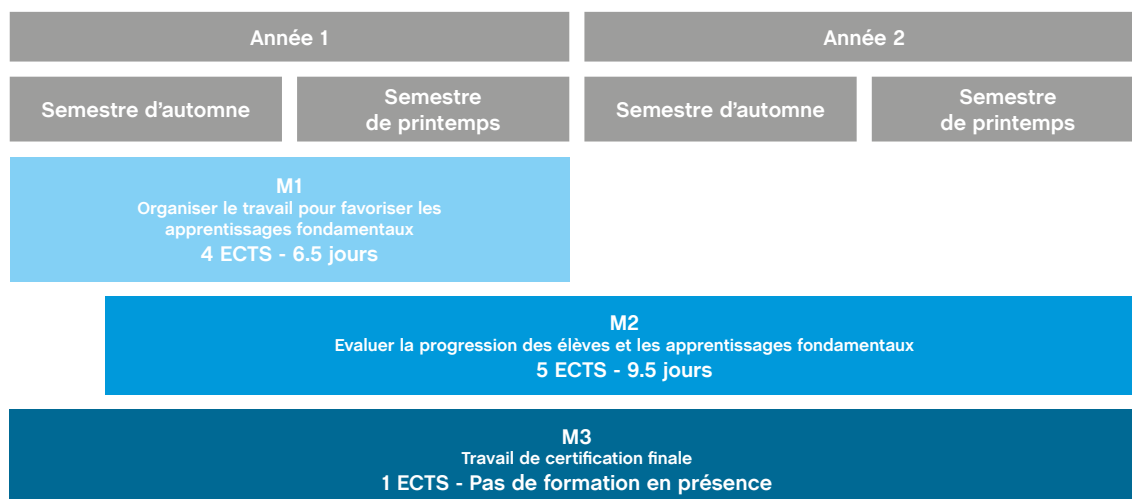


Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2019-2021

## Programme de la formation

### Module 1 : Organiser le travail pour favoriser les apprentissages fondamentaux (4 crédits)

Ce module met en évidence les nombreuses transitions que vit l'enfant durant les premiers degrés pour devenir élève et l'organisation du travail en classe qui permet d'accompagner ces transitions.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours	
		Année 1	Année 2
APF100-1	Les apprentissages fondamentaux	3	-
APF100-2	La didactique des apprentissages fondamentaux	3.5	-
	<b>Total</b>	<b>6.5</b>	

#### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- concevoir et structurer une organisation du travail en classe articulant jeu libre et apprentissages structurés ;
- éprouver des modalités de travail en classe visant explicitement les apprentissages fondamentaux.

#### Modalités pédagogiques

La formation prend appui sur les expériences menées en classe. Elle fait alterner des périodes de cours à la HEP et des expérimentations sur le terrain.

#### Modalités de certification du module

Durant le module, les enseignant-e-s seront invité-e-s à tester différentes pistes dans leur classe. L'évaluation du module consiste en une réflexion écrite à propos des innovations mises en œuvre et de leurs effets sur les apprentissages des élèves.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant-e-s au cours de la formation.

#### APF100-1 : Les apprentissages fondamentaux

##### Contenu

La spécificité des premiers degrés de la scolarité tient au fait que durant ce premier cycle, l'enfant doit effectuer de nombreuses transitions pour devenir un élève (famille-école, enfant-élève, familial-étude, apprentissage spontané-apprentissage structuré, individuel-collectif, non disciplinaire-disciplinaire,...). Ces transitions sont l'occasion pour lui d'effectuer un certain nombre d'apprentissages fondamentaux définis dans le PER (la socialisation scolaire et les règles de l'apprendre ensemble ; la construction des savoirs, et d'un rapport au savoir propice à l'entrée dans les disciplines scolaires ; la mise en place des outils cognitifs, affectifs, métacognitifs et sociaux requis par l'école) qui constituent le socle d'une scolarité réussie. Cette unité permettra de définir et illustrer ces apprentissages.

Parmi les activités typiques de ces degrés, la plus propice pour favoriser les gains développementaux propres à cet âge est le jeu libre. L'enfant y développe notamment la fonction symbolique, la gestion de ses émotions, la capacité de dissocier pensée et action, l'imagination et l'autorégulation, capacités fondatrices des apprentissages scolaires. Cette unité sera aussi l'occasion de se familiariser avec les recherches sur le jeu ainsi qu'avec les modalités de sa mise en œuvre en classe.

### Intervenant·e·s

- Catherine Amendola, professeure HEP associée
- Anne Clerc-Georgy, professeure HEP ordinaire
- Christine Croset, chargée d'enseignement
- Gabriel Kappeler, professeur HEP associé
- Béatrice Maire, chargée d'enseignement
- Sylvie Richard, chargée d'enseignement
- Claire Taisson Perdicakis, chargée d'enseignement
- Isabelle Truffer Moreau, professeure formatrice

### APF100-2 : La didactique des apprentissages fondamentaux

#### Contenu

Favoriser les apprentissages fondamentaux des élèves passe par une organisation du travail spécifique qui accompagne l'enfant durant 4 ans dans toutes les transitions fondatrices de sa scolarité. C'est dans cette intention que cette unité proposera une structure pédagogique qui articule jeu libre et apprentissages structurés, qui aide l'enfant à passer de l'apprentissage spontané à l'apprentissage selon le rythme et les objectifs fixés par l'école. Cette organisation du travail sera modulée en fonction des années concernées (1H à 4H). Cette unité sera aussi l'occasion de travailler l'articulation entre l'apprentissage individuel et l'apprentissage collectif propre à la forme scolaire.

### Intervenant·e·s

- Catherine Amendola, professeure HEP associée
- Anne Clerc-Georgy, professeure HEP ordinaire
- Christine Croset, chargée d'enseignement
- Gabriel Kappeler, professeur HEP associé
- Béatrice Maire, chargée d'enseignement
- Sylvie Richard, chargée d'enseignement
- Claire Taisson Perdicakis, chargée d'enseignement
- Isabelle Truffer Moreau, professeure formatrice

### Module 2 : La didactique des apprentissages fondamentaux (5 crédits)

Les spécificités de l'apprentissage chez le jeune enfant, ainsi que son absence de maîtrise de l'écrit imposent que les modalités d'évaluation soient adaptées à ces degrés.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours	
		Année 1	Année 2
APF200-1	Évaluer la progression des élèves et les apprentissages fondamentaux	1.5	4
APF200-2	Quelques spécificités de l'évaluation au Cycle 1	2	2
	<b>Total</b>	<b>3.5</b>	<b>6</b>

#### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure de :

- construire et analyser des outils de régulation et d'évaluation des apprentissages cohérents avec les enjeux des premiers degrés de la scolarité.

#### Modalités pédagogiques

La formation prend appui sur les expériences menées en classe. Elle fait alterner des périodes de cours à la HEP et des expérimentations sur le terrain.



### Modalités de certification du module

L'évaluation porte sur l'élaboration d'une tâche structurée d'apprentissage en collectif élaborée à partir de l'observation/évaluation des activités des élèves dans le jeu.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant-e-s au cours de la formation.

#### APF200-1 : Evaluer la progression des élèves et les apprentissages fondamentaux

##### Contenus

Cette unité de formation propose des outils pour l'évaluation des progressions des élèves au Cycle 1 et plus particulièrement dans leurs apprentissages fondamentaux (observation, questionnement, prise de notes ou dossier d'apprentissage). Il y sera aussi question de la traduction de ces évaluations en commentaires (première partie du cycle) ou en appréciations (deuxième partie du cycle).

##### Intervenant-e-s

- Anne Clerc-Georgy, professeure HEP ordinaire
- Gabriel Kappeler, professeur HEP associé
- Béatrice Maire, chargée d'enseignement
- Isabelle Truffer Moreau, professeure formatrice

#### APF200-2 : Quelques spécificités de l'évaluation au Cycle 1

##### Contenus

Quelques éléments ont été relevés par la recherche comme plus particulièrement prédicteurs d'une scolarité réussie. Cette unité de formation permet aux participant-e-s de mieux saisir ce qu'il est important d'observer pour évaluer la progression des élèves dans quelques apprentissages plus disciplinaires et fondateurs de la scolarité de l'élève (langage oral et littérature scolaire ; entrée dans l'écrit ; construction du nombre ; construction du temps ; posture scolaire).

##### Intervenant-e-s

- Anne Clerc-Georgy, professeure HEP ordinaire
- Gabriel Kappeler, professeur HEP associé
- Béatrice Maire, chargée d'enseignement
- Isabelle Truffer Moreau, professeure formatrice

### Module 3 : Travail de certification finale (1 ECTS)

Dans ce module de certification, il s'agit d'élaborer un dossier comprenant les outils développés pour l'évaluation des progressions des élèves et la préparation des points de situation ainsi que leur mise en œuvre en classe (commentaires en 1-2H, appréciations en 3-4H).

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours	
		Année 1	Année 2
APF300-1	Travail de certification finale	-	-

##### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- argumenter d'un point de vue théorique, éthique et pragmatique l'évolution de leurs pratiques enseignantes.

##### Modalités de certification

Elaboration d'un dossier selon les consignes précisées en cours de formation.

Certification du module : juin 2021

*Programme sous réserve de modifications.*

## Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant-e-s ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation pouvant prendre la forme de cours ou de séminaire.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant-e-s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

## Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant-e-s au terme de leur formation.

Nom module		Compétences ( <a href="#">voir page 5</a> )									ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
<b>APF100</b>	Organiser le travail pour favoriser les apprentissages fondamentaux	X	X	X	X	X					4
<b>APF200</b>	La didactique des apprentissages fondamentaux					X		X	X		5
<b>APF300</b>	Travail de certification finale						X			X	1

## Calendrier de la formation

La formation se déroule de juin 2019 à juin 2021. La 1<sup>re</sup> journée de formation a lieu en juin 2019 de manière à permettre aux participant-e-s de tenir compte de la formation dans leur planification scolaire de l'année 2019-2020.

Les cours ont lieu à Saint-Maurice (HEPVS) et se répartissent sur des mercredis après-midi. Un calendrier détaillé sera communiqué ultérieurement.

## Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant-e-s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

#### **A. Évaluation formative**

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant·e·s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

#### **B. Évaluation certificative**

A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant·e·s.

Le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux participant·e·s sous forme de notes correspondant à l'échelle suivante :

- A - excellent niveau de maîtrise
- B - très bon niveau de maîtrise
- C - bon niveau de maîtrise
- D - niveau de maîtrise satisfaisant
- E - niveau de maîtrise passable
- F - niveau de maîtrise insuffisant

Les modules d'intégration et d'analyse de pratiques font l'objet d'une validation par un contrôle de présence et par la reddition des travaux demandés. Ces modules ne donnent pas lieu à une note, mais à une validation (validé/non-validé).

## **Lieu de la formation**

---

**Haute école pédagogique  
du canton du Valais**  
Av. du Simplon 13  
1890 St-Maurice

### **Direction**

---

#### **Comité du programme CAS Didactique des apprentissages fondamentaux (APF)**

- [Anne Clerc-Georgy](#), professeure HEP Vaud, UER «Enseignement, apprentissage et évaluation» (EN)
- [Isabelle Truffer](#), professeure HEP Valais

#### **Responsables du pilotage des formations postgrades de la HEP Valais**

- [Peter Summermatter](#), directeur adjoint, site de Brigue

#### **Responsables du pilotage des formations postgrades de la HEP Vaud**

- [Amaury Daele](#), professeur HEP associé, responsable de la Filière des formations postgrades
- [Annick Rossier Morel](#), collaboratrice scientifique, Filière des formations postgrades

## **Équipe pédagogique**

---

### **HEP Valais**

- [Sylvie Richard](#), chargée d'enseignement
- [Isabelle Truffer](#), professeure formatrice

## HEP Vaud

### Formatrices et formateurs issus de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) «Enseignement, apprentissage et évaluation» (EN) (sous réserve)

- [Christine Croset](#), chargée d'enseignement
- [Gabriel Kappeler](#), professeur HEP associé
- [Béatrice Maire](#), chargée d'enseignement
- [Claire Taisson-Perdicakis](#), chargée d'enseignement

### Formatrice issue de l'UER «Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes» (AGIRS)

- [Catherine Amendola](#), professeure HEP associée

## Évaluation des modules et du cursus

---

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant·e·s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant·e·s est conduite par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE) de la HEP Vaud et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du·de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

## Admission auprès de la HEP Valais (HEP Vaud cf p. 14)

---

### Frais d'inscription et taxes

---

Pour les candidat·e·s hors DEF ou travaillant dans des écoles privées :

CHF 6'000.— pour l'ensemble du CAS

### Contact et conseil aux études

---

Pour toute information concernant les admissions et le conseil aux études des personnes rattachées à la HEP Valais :

#### Haute école pédagogique du Valais

Avenue du Simplon 13  
1890 St-Maurice

Téléphone: +41 27 606 96 33

E-mail: [isabelle.truffer@hepvs.ch](mailto:isabelle.truffer@hepvs.ch)

Le Service académique de la HEP Vaud assure les prestations de suivi administratif pour l'ensemble des participant·e·s.

Service académique - Formations postgrades  
**Haute école pédagogique du canton de Vaud**  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

Téléphone : +41 21 316 92 70

E-mail : [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

#### Liens utiles

[www.hepvs.ch/formations-postgrades/cas-apprentissages-fondamentaux](http://www.hepvs.ch/formations-postgrades/cas-apprentissages-fondamentaux)

## Conditions d'admission

---

Pour accéder à la formation, les candidat·e·s doivent répondre aux conditions suivantes :

- être en possession d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent);
- faire valoir 2 ans de pratique d'enseignement;
- exercer au cycle 1 HarmoS au moment de l'entrée en formation.

## Procédure d'inscription à la formation

---

### Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

[www.hepvs.ch/formations-postgrades/cas-apprentissages-fondamentaux](http://www.hepvs.ch/formations-postgrades/cas-apprentissages-fondamentaux)

Le délai pour valider l'inscription électronique est fixé au **1<sup>er</sup> avril 2019**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat·e·s sont retenu·e·s conformément au [règlement de la formation \(Dispositions d'application - CAS APF\)](#). **L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte.** Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

### Décision d'admission

La HEP informe le·la candidat·e de son admission ainsi que de la date du début du CAS.

### Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de prise en compte des études déjà effectuées peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation.

Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 août 2019.

### Renseignements auprès de Madame Isabelle Truffer Moreau

Téléphone: +41 27 606 96 33

E-mail: [isabelle.truffer@hepvs.ch](mailto:isabelle.truffer@hepvs.ch)

## Conditions spécifiques aux enseignant·e·s valaisan·ne·s

---

**Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation délivrée par la HEPVS**, les enseignantes et enseignants travaillant dans les écoles publiques du Valais, sous la surveillance du DEF, bénéficient d'une prise en charge, par la HEP, du coût de la formation.

## Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur

---

Les enseignements du CAS APF ne sont pas ouverts aux auditrices ou auditeurs.

## Carte d'inscription

---

Les participant·e·s à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique ([etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.— par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/carte-etudiant](http://etudiant.hepl.ch/carte-etudiant)

## Conditions en cas de désistement

---

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

## Délivrance des titres et du supplément au diplôme

---

Les titres sont décernés lorsque le-la participant-e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le-la participant-e peut disposer d'une attestation de réussite.

## Admission auprès de la HEP Vaud (HEP Valais cf p. 12)

---

### Frais d'inscription et taxes

---

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.—

Coût pour l'ensemble du CAS : CHF 6'000.—

En principe, la finance de formation est divisée à parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02\\_01](#), article 13 ; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)).

### Service académique

---

Le Service académique assure la gestion des admissions des personnes rattachées à la HEP Vaud. Il assure les prestations de suivi administratif pour l'ensemble des participant-e-s.

#### Contact

Service académique - Formations postgrades  
**Haute école pédagogique du canton de Vaud**  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

Téléphone : +41 21 316 92 70

E-mail : [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

#### Liens utiles

[candidat.hepl.ch/pg](http://candidat.hepl.ch/pg) > page « Questions fréquentes »

[candidat.hepl.ch/cas-apf](http://candidat.hepl.ch/cas-apf)

### Conditions d'admission

---

Pour accéder à la formation, les candidat-e-s doivent répondre aux conditions suivantes :

- être en possession d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent)
- faire valoir 2 ans de pratique d'enseignement
- exercer au cycle 1 HarmoS au moment de l'entrée en formation

### Admission en cas de non possession des titres requis

Si le-la candidat-e n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il-elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive\\_05\\_03](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](#)).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

### Renseignements auprès du conseiller aux études :

Téléphone : +41 21 316 92 70

E-mail : [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

## Procédure d'inscription à la formation

---

### Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

[candidat.hepl.ch/formulaire-admission](http://candidat.hepl.ch/formulaire-admission)

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation de l'autorité cantonale d'engagement concernée. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces trois services cantonaux ainsi que du SPJ.

*NB : même en cas de refus du service employeur d'accorder l'autorisation d'entrée en formation, le-la candidat-e a la liberté de déposer sa demande d'admission. Dans ce cas, s'il-elle est admis-e, il-elle ne bénéficiera pas des « Conditions spécifiques » décrites ci-dessous et devra donc s'acquitter du coût de la formation.*

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février 2019**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat-e-s sont retenu-e-s conformément au [règlement de la formation \(Dispositions d'application - CAS APF\)](#). **L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte.** Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

### Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.— **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom «Finance Inscription\_Nom\_Prénom».**

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

## Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision à la **mi-avril 2019**.

## Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive\\_05\\_04](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au **31 août 2019**.

## Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

## Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

---

**Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation** (voir ci-dessus «Procédure d'inscription à la formation»), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, du SESAF ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le SESAF bénéficient:

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné<sup>2</sup>);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

## Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur

---

Les enseignements du CAS APF ne sont pas ouverts aux auditrices ou auditeurs.

## Carte d'inscription

---

Les participant-e-s à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique ([etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.— par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/carte-etudiant](http://etudiant.hepl.ch/carte-etudiant)

## Conditions en cas de désistement

---

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

---

<sup>2</sup> DGEO, Direction RH, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne; DGEP, Unité RH, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne; Pour l'enseignement spécialisé, écoles publiques : SESAF, Direction RH, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne



## Délivrance des titres et du supplément au diplôme

---

Les titres sont décernés lorsque le·la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le·la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, une cérémonie de remise des titres est organisée.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

## Campus de la HEP Vaud

---

Plusieurs services sont offerts aux participant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/campus](http://etudiant.hepl.ch/campus)

## Base juridique

---

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) [etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep](http://etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep)

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Dispositions d'application](#) du programme de formation menant au CAS «Didactique des apprentissages fondamentaux»

# hep/

Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Service académique  
Formations postgrades  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

Tél.: +41 21 316 92 70  
[etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

**HEPVS | PHVS**   
Haute école pédagogique du Valais  
Pädagogische Hochschule Wallis

Haute école pédagogique  
du Valais  
Formations postgrades  
Avenue du Simplon 13  
CH-1890 St-Maurice

Tél.: +41 27 606 96 33  
[isabelle.truffer@hepvs.ch](mailto:isabelle.truffer@hepvs.ch)

[www.hepvs.ch](http://www.hepvs.ch)